



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023**

### **DÉLIBÉRATION N°23-17-14 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE – RAPPORT D'ACTIVITES 2021**

Date de convocation : 10 février 2023

Date d'affichage : 10 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 24

Votants : 28

L'an deux mille vingt trois, le seize février, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à vingt heures, à la Maison de l'Education, des Loisirs et de la Culture, sous la présidence de Madame Sophie MATHARAN, Maire.

La séance était retransmise en direct sur le site internet de la commune et sur la page facebook de la ville.

#### **Étaient présents :**

Mme Sophie MATHARAN, M. Pascal CRAFFK, Véronique GARDES, M. Hussen KEBE, Mme Marie LOPES-PASSI, M. Olivier FOLLMER, Mme Emilie EVRARD, M. Pascal HOUEIX, Mme Marianne GARRAUD, Mme Chantal de SARAN, M. Jean-Paul MARTIN, Mme Francisca NONQUE, Mme Natalie CASAUBON, M. Didier DAGUE, M. Pascal ANDRIOT, M. Xavier COSTIL, Mme Lydia BUMENN, M. Christophe LHARDY, M. Nicolas GIRARD, Mme Laure CLEMENT, M. Olivier DE LOS BUEIS, M. Nicolas BABUT, M. Benoit CHAVERON, M. Alain WURTZ.

#### **Étaient absents excusés et avait donné pouvoir :**

Mme Maud EONO	avait donné pouvoir à Mme Chantal de SARAN
Mme Sophie FAMECHON	avait donné pouvoir à M. Nicolas BABUT
Mme Caroline LUX	avait donné pouvoir à Mme Emilie EVRARD
Mme Séverine LIBER	avait donné pouvoir à Mme Marie LOPES-PASSI

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Madame Véronique GARDES, a été désignée secrétaire de séance.**



## DÉLIBÉRATION N°23-17-14 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE – RAPPORT D'ACTIVITES 2021

Vu le Code des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-39,

Considérant que la commune a l'obligation de présenter au Conseil municipal un rapport annuel retraçant l'activité de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP),

Considérant que la CACP a transmis son rapport d'activités à la mairie de Courdimanche et qu'il retrace :

- Les principales réalisations 2021 des différents services communautaires ainsi que leurs objectifs 2022,
- Le bilan financier qui s'appuie sur le compte administratif 2021 pour retracer les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Xavier COSTIL, Conseiller municipal et communautaire, sur proposition de Madame la Maire,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Prend acte du rapport d'activités 2021 de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Pour extrait conforme, le 22 février 2023

Sophie MATHARAN

*Maire de Courdimanche*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Maire de Courdimanche dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).